

## Table des matières

1	Loi Pacte : Macron va encore réformer par ordonnances.....	2
2	Epargne retraite : ce que prépare le gouvernement .....	3
3	Déficit : les défis encore à relever après le retour sous les 3 % .....	4
4	Impôts, dette, dépenses: quelle vérité derrière la baisse du déficit ? .....	6
5	Isabelle Falque-Pierrotin (Cnil) : "Le RGPD remet les acteurs européens et internationaux à égalité de concurrence" .....	7
6	Air France, cheminots, éboueurs, étudiants...Vers une convergence des luttes le 3 avril.....	11
7	Distribution : Monoprix s'allie avec Amazon.....	12
8	Renégociation de prêt : 6000 particuliers floués par Humania Consultants .....	13
9	Mounir Mahjoubi : « Faire venir des chercheurs étrangers de l'intelligence artificielle en France » .	14
10	Le français Qwant surfe sur la vague anti-Gafa .....	16
11	La scolarisation va devenir obligatoire dès 3 ans.....	17
12	Nouvelle-Calédonie: Matignon planche sur les modalités du référendum .....	18
13	Ces jeunes entrepreneurs français à l'assaut de l'eldorado kényan .....	19
14	Les Européens renouent difficilement le dialogue avec la Turquie .....	20
15	Affaire Skripal : la France et 15 pays de l'UE expulsent 30 diplomates russes.....	22

### ::: ILE-DE-FRANCE

#### LE FIGARO – 27/03/2018

**FIGARO-CI ... FIGARO-LÀ**

**Les neuf candidats à la présidence du Medef vont débattre**

C'est au Club des entrepreneurs du Medef Ile-de-France, à Paris, que les neuf postulants à la succession de Pierre Gattaz vont plancher vendredi prochain, dès 8 h 30, pendant près de trois heures. Dans la course à la présidence, l'ancienne athlète de haut niveau Dominique Carlae'h (*photo*), aujourd'hui chef d'entreprise, vient de rejoindre Geoffroy Roux de Bézieux, Alexandre Saubot, Pierre Brajeux, Olivier Klotz, Fabrice Le Saché, Patrick Martin, Frédéric Motte et Jean-Charles Simon.



ROMA LD MEIGNIEUX/SIPA

#### LA LETTRE DE L'EXPANSION – 27/03/2018



## SERGE PAPIN

SERGE PAPIN, PDG de Système U, qui négocie une alliance avec Amazon pour distribuer les produits du géant de l'e-commerce dans ses magasins, participera le 4 avril à un débat organisé par le think tank La Villa Numeris sur le secteur de la distribution à l'ère du numérique. Il échangera notamment avec Jacques Creysse, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), partenaire de l'opération.

## ::: ÉCONOMIE

LE PARISIEN – 27/03/2018

### 1 Loi Pacte : Macron va encore réformer par ordonnances



Emmanuel Macron et son gouvernement vont se passer, une nouvelle fois, des débats du Parlement pour faire passer une partie de la loi Pacte, celle consacrée notamment à l'épargne retraite.

**L'exécutif a prévu de se passer des débats au Parlement pour faire passer une partie de la loi Pacte, consacrée à la croissance des entreprises.**

Promis, juré, ce devait être [une loi « new-look » et 100 % participative](#). Pour y parvenir, un étage de Bercy a été transformé cet automne en espace de coworking façon start-up, où chefs d'entreprise, parlementaires et hauts fonctionnaires ont phosphoré pour imaginer la loi Pacte (à comprendre : Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises), qui doit doper l'économie tricolore. Après une consultation publique sur Internet - où tous les Français ont été invités à apporter leur contribution -, le texte devrait être présenté le 2 mai en Conseil des ministres.

Mais pour réformer, le gouvernement a l'intention de recourir à une méthode qu'[il a déjà employée pour la loi Travail](#). Une partie du texte va passer par ordonnances, c'est-à-dire sans débat devant les parlementaires.

#### **Une douzaine d'autres articles concernés**

Dans une version très avancée du projet de loi - que Le Parisien a pu consulter - il est indiqué que le gouvernement passera « par voie d'ordonnance » notamment concernant l'article consacré à [la réforme de l'épargne retraite](#). Le Parisien révèle d'ailleurs, en exclusivité, les contours de ce pan du projet.

À Bercy, on reconnaît que c'est « l'option pour l'instant ». « Tout dépend du calendrier, précise-t-on. Si cela tombe en même temps que la préparation du Budget, il pourra être directement introduit dans le projet de loi de Finances. Sinon, cela se fera par ordonnances. »

Mais ce n'est pas tout. Selon Bercy, une « douzaine d'articles » du projet de loi Pacte, sur d'autres sujets, devrait zapper la case parlementaire.

### «Tant qu'ils y sont, ils n'ont qu'à supprimer le Parlement»

« S'il y a eu une concertation en amont, cela ne me choque pas », justifie Olivia Grégoire, députée (LREM) de Paris, qui a participé aux binômes de travail. Stanislas Guérini, député LREM proche d'Emmanuel Macron, va même plus loin : « Il ne faut pas avoir l'ordonnance honteuse. Si c'est fait pour écrire un texte en catimini puis mettre un pistolet sur la tempe des parlementaires, ça n'a aucun intérêt. Mais cela peut permettre, sur des sujets techniques, de calibrer pile poil le bon texte. »

Pas sûr que l'argument soit convaincant auprès de tous les députés de la majorité. « C'est un projet de loi participatif, il me semblerait contraire à sa philosophie même de le faire passer par ordonnances », s'étrangle un poids lourd LREM.

L'opposition, quant à elle, fulmine : « Tant qu'ils y sont, ils n'ont qu'à supprimer le Parlement, s'indigne le député France insoumise Éric Coquerel, membre de la Commission des Finances. Ils veulent tout faire vite, dans la précipitation et la brutalité. »

**Boris Cassel, Aurélie Lebel et Matthieu Pelloli**

## LE PARISIEN – 27/03/2018

### 2 Épargne retraite : ce que prépare le gouvernement



Le gouvernement veut changer la façon dont les Français épargnent pour la retraite et veut mettre en place plusieurs mesures pour les y encourager.

**Dans le cadre de la loi Pacte sur les entreprises, le gouvernement veut pousser les Français à préparer leur retraite sans compter uniquement sur les pensions. Les PME devraient en profiter.**

Aujourd'hui, 200 milliards d'euros dorment sur des contrats d'épargne retraite portant les doux noms de [Madelin](#), [Perco](#), [Perp](#) ou encore « [article 83](#) ». Mais « ces contrats sont complexes, peu lisibles, et ils ne sont pas suffisamment utiles à l'économie », diagnostique [Amélie de Montchalin, députée LREM de l'Essonne](#). Il est donc grand temps de les simplifier et de les rendre plus attractifs... C'est l'un des articles phares de la [loi Pacte](#) (pour Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises).

Après des mois de consultations et de lobbying intense, les grandes lignes sont dessinées. Le Parisien a pu consulter le projet de loi le plus avancé. Voici ce qui vous attend.

**Vous changez d'entreprise, votre épargne retraite vous suit.** C'était l'une des difficultés de ces contrats, souvent [mis en place dans le cadre de l'activité professionnelle](#) (salarié, indépendant...). Pas de problème a priori si vous faisiez toute votre carrière dans la même société. Mais aujourd'hui, les Français ont des carrières fluctuantes. Or, si théoriquement, il est parfois possible de partir avec son

épargne retraite, dans la pratique, cela a des inconvénients (frais de sortie...). Dans d'autres cas, ce n'est même pas possible du tout. Un salarié qui bénéficie d'un Perco ne peut pas transférer son épargne retraite si sa future entreprise a mis en place en interne un contrat du type « article 83 » ou s'il décide de se mettre à son compte (contrat Madelin). Du coup, le gouvernement entend faciliter la « portabilité » des contrats retraite. Comment ? Des règles vont être établies pour assurer le transfert de tous les contrats sans accroc. Des transferts qui seront désormais gratuits au bout de 10 ans.

**Votre argent sera réorienté vers des placements plus rentables.** Cela signifie aussi... plus risqué ! C'est-à-dire ? Jusqu'ici, vos deniers étaient largement investis dans des placements qui ronronnaient (dette souveraine ou de grandes entreprises), peu risqués mais également peu rémunérateurs. Avec la loi Pacte, le gouvernement entend orienter votre épargne vers les entreprises pour booster l'économie. Et adapter votre placement à votre profil avec la « gestion pilotée ». Vous êtes en début de carrière, votre épargne est investie en actions. Et plus vous approchez de la retraite, plus votre contrat bascule vers des produits financiers moins risqués comme des fonds en euros de sociétés d'assurance, obligations...

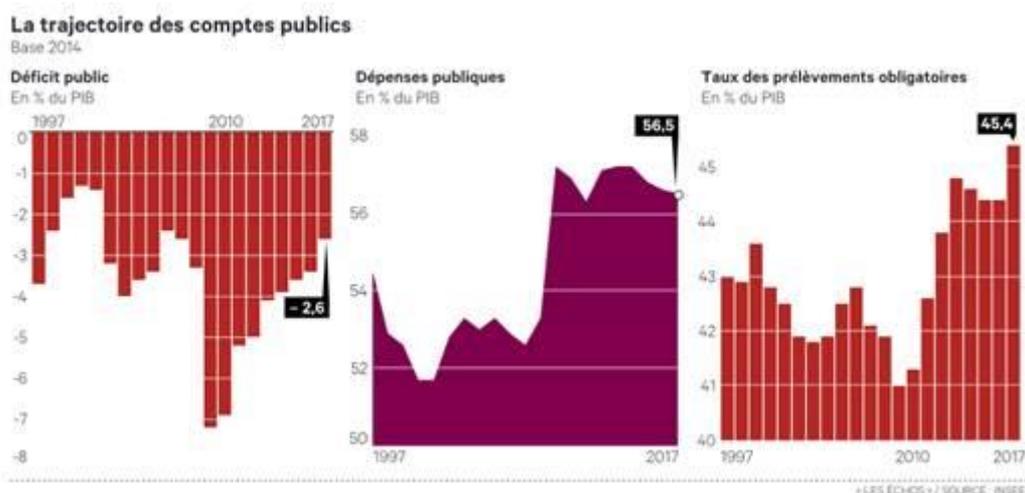
**Vers un seul produit d'épargne retraite ?** Ce n'est pas encore tranché. Mais si des règles communes seront à coup sûr mises en place, il est aussi possible que le gouvernement pousse pour la fusion des quatre produits d'épargne retraite. « Ou bien, nous pourrions en fusionner trois et en garder un à part », précise un expert du dossier.

**À la retraite, une épargne sera versée en capital plutôt qu'en rente ?** C'est un sujet qui ne fait pas encore consensus. Si de nombreux acteurs - comme les banques et les assurances - font pression pour le versement d'une rente à l'heure de la retraite soit favorisé, le projet de loi que nous avons pu consulter privilégie plutôt le versement en capital pour les contrats « article 83 », Madelin et Perp en alignant les conditions de sorties.

**Boris Cassel et Aurélie Lebelle**

## LES ECHOS – 27/03/2018

### 3 Déficit : les défis encore à relever après le retour sous les 3 %



**+ VIDEO - L'annonce ce lundi d'un déficit public ramené à 2,6 % du PIB en 2017 annonce une sortie de la procédure de déficit excessif. Mais les autres indicateurs clés que sont la dette, les dépenses ou la pression fiscale vont à rebours des objectifs gouvernementaux.**

Soleil voilé. Le bulletin de météo budgétaire a de quoi susciter des sentiments contrastés au sein du gouvernement d'Emmanuel Macron et d'Edouard Philippe. Ces derniers ont logiquement choisi de ne

retenir que l'aspect le plus lumineux de ces annonces : la confirmation du retour sous la barre de 3 % du PIB du déficit public pour la première fois depuis 2007. Celui-ci s'établit [au niveau encore inespéré il y a un mois de 2,6 %](#) , bien en dessous de l'objectif gouvernemental de 2,9 %.

« *Nous avons tenu nos engagements. Ca nous permet de retrouver notre crédibilité en Europe* », s'est félicité sur France Info Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie et des Finances. De fait, la voie est désormais grande ouverte pour que la Commission européenne mette fin le 23 mai prochain à la procédure de déficit excessif lancée contre la France en 2009. Il faut pour cela rester deux années de suite avec un déficit sous les 3 %, et tout indique que le pari sera tenu également cette année.

### « Cinq-trois-un »

Mieux, [l'objectif officiel du gouvernement pour 2018 \(2,8 %\)](#) va être révisé nettement à la baisse dans les semaines à venir. A la fois pour tenir compte de la performance meilleure qu'attendue en 2017 qui va mécaniquement réduire l'effort, mais aussi pour tirer les conséquences d'une croissance en pleine accélération. « *Notre [hypothèse d'une croissance à 1,7 % cette année va être révisée à la hausse](#)* », convient une source gouvernementale. Des perspectives qui vont aussi faciliter le passage du cap de 2019, où le déficit devait à nouveau tutoyer les 3% en raison de la transformation du CICE en baisse directe de charges (ce qui occasionnera un surcoût temporaire).

Ces bonnes nouvelles ne laissent pas pour autant un ciel bleu horizon. Car dans le même temps, ces chiffres dévoilés lundi par l'Insee vont à rebours des objectifs budgétaires que s'était fixés Emmanuel Macron pour son quinquennat. Ceux-ci se résument à un mantra martelé régulièrement par Bruno Le Maire et Gérard Darmanin, le ministre des Comptes publics : « cinq-trois-un ». Soit la baisse promise pour la dette (5 points de PIB en moins), les dépenses publiques (3 points) et le taux de prélèvements obligatoires (1 point).

On assiste pour le moment au mouvement inverse. C'est particulièrement spectaculaire pour [les prélèvements obligatoires, dont le taux est passé en un an de 44,4 % à 45,4 %](#) du PIB.

### Croissance des dépenses

Mais la tendance est également contrastée pour les dépenses publiques. Celles-ci s'établissent à 56,5 % du PIB. Ce niveau est certes en léger recul par rapport au 56,6 % de 2016, mais reste au-dessus de l'objectif de 56,1 % que le gouvernement s'était lui-même assigné en septembre dernier pour l'année 2017, signe que la réduction du déficit s'explique avant tout pour des raisons conjoncturelles.

Les « *décisions courageuses sur la dépense publique* » de l'été dernier, louées par Bruno Le Maire, faisant référence notamment à « *la réduction des aides au logement* » n'ont guère freiné le mouvement à la hausse. La croissance des dépenses s'est établie l'an dernier à +2,5 %, alors que la loi de finances initiale tablait sur +1,6 %. La [hausse de la rémunération de la fonction publique](#) (+2,2 % contre +0,6 % en 2016) y a pris une grande part, du fait de mesures (dégel du point d'indice, mesures catégorielles) décidées sous François Hollande.

Enfin, le dernier indicateur clef d'Emmanuel Macron n'est pas non plus là où il était attendu. Malgré une croissance (+2 %) plus forte que prévu et un déficit plus bas, la dette publique repart paradoxalement à la hausse, à 97 % contre 96,6 % un an auparavant. Le gouvernement ne prévoit pas de baisse avant 2020, même [s'il a promis récemment de redoubler d'efforts dès cette année](#) .

**Vidéo :** <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301483915567-le-deficit-public-francais-passe-enfin-sous-la-barre-des-3-2164145.php>

Eric Woerth, Président LR de la Commission des finances de l'Assemblée nationale : « Il n'y a pas l'ombre d'un début d'action sur la dépense publique » // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0301485081379-eric-woerth-il-ny-a-pas-lombre-dun-debut-daction-sur-la-dépense-2164218.php>

**La pression fiscale record contrarie les projets de Macron // <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/0301484108626-les-prelevements-obligatoires-ont-augmente-en-2017-a-454-du-pib-2164162.php>**

**Renaud Honoré**

**L'OPINION – 27/03/2018**

#### **4 Impôts, dette, dépenses: quelle vérité derrière la baisse du déficit ?**



**Si le déficit a nettement reculé en 2017, la dépense publique et la dette ont aussi nettement dérapé.**

Pour la première fois en dix ans, le déficit français est passé nettement sous la barre des 3 % du PIB, à 2,6 %, ouvrant la voie à une sortie de la procédure pour déficit excessif. Mais derrière cette bonne nouvelle, principalement tirée par la croissance qui a dopé les rentrées fiscales, la dépense publique a progressé 2,5 fois plus vite qu'en 2016, le taux de prélèvements obligatoires a atteint un plus haut historique, tout comme la dette à 97 % du PIB.

Comme une hirondelle ne fait pas le printemps, un regain de croissance ne fait pas un rétablissement pérenne des comptes publics. Telle est la conclusion que l'on peut tirer de la publication, lundi, de la première estimation de l'Insee des comptes annuels des administrations publiques pour 2017.

Certes, on ne peut que se féliciter du net recul du déficit public l'année dernière (-0,8 point), quatre fois plus rapide que la moyenne de réduction ces trois dernières années (-0,2 point). En repassant sous le seuil symbolique des 3 % en 2017, tombant même à 2,6 % pour la première fois depuis 2007, le déficit ouvre la voie vers une sortie quasi certaine de la procédure pour déficit excessif dans laquelle est engagée la France depuis dix ans (il faut deux années consécutives sous les 3 %).

Mais le gouvernement aurait tort de crier victoire trop vite. D'abord parce que la France reste en queue du peloton européen en matière de déficit (le déficit moyen de la zone euro est à 0,9 %). Beaucoup de chemin reste à parcourir.

Ensuite parce que les agrégats de comptabilité nationale dévoilés par l'Insee confirment que le principal moteur de la réduction des déficits est resté en 2017 la bonne tenue de l'économie française, qui a enregistré 2 % de croissance l'année dernière. Une bonne fortune qui a permis à Bercy d'engranger 32,6 milliards d'euros d'impôt et 13,2 milliards d'euros de cotisations sociales de plus en 2017 qu'en 2016. Des hausses de cotisations tirées par la reprise de l'emploi, qui ont permis aux administrations de sécurité sociale (soit essentiellement la Sécu proprement dit, l'Agirc-Arrco et l'Unedic) de sortir de neuf années de déficits, avec un excédent de 5,1 milliards d'euros en 2017.

**Matraquage fiscal.** Revers de la médaille, la France conserve en 2017 son titre de champion d'Europe des prélèvements obligatoires, dont le taux ramené au PIB a touché un plus haut historique avec 45,4 %. C'est plus que l'année 2013 qui, au plus fort du matraquage fiscal du précédent gouvernement, avait porté le taux de prélèvements obligatoires à 44,8 % du PIB.

A Bercy, on rappelle que le taux d'aucun impôt n'a augmenté et que, si les recettes ont progressé, c'est uniquement du fait de la croissance – à l'exception notable de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 4,9 milliards d'euros, infligée aux grands groupes en fin d'année pour compenser la moitié du contentieux perdu sur l'annulation de la taxe à 3 % sur les dividendes.

Au final, en dépit des 51,8 milliards d'euros de recettes supplémentaires, le déficit public ne s'est réduit que de 16,6 milliards d'euros, alors même que deux des trois composantes du déficit (administrations de sécurité sociale et collectivités locales) sont désormais dans le vert. [L'Etat est le seul à afficher un solde négatif de 59,3 milliards d'euros](#) (-75,9 milliards en 2016).

Car en parallèle de la hausse des recettes, « l'ensemble des dépenses accélère », relève l'Insee. Sous l'effet de la revalorisation du point d'indice décidée par François Hollande, [les rémunérations ont progressé de 2,2 % en 2017](#) (+0,9 % en 2016), les prestations sociales gonflé de 2,1 % (+1,8 % en 2016) et les prestations en espèces augmenté de 1,9 % (+1,7 % en 2016), « notamment en lien avec la prime d'activité », note l'institut. Quelques exemples parmi d'autres, qui démontrent le relâchement coupable des cordons de la Bourse l'année dernière, que l'on doit au précédent gouvernement : celui-ci a fait dérapier les dépenses de 8 milliards d'euros avant de quitter les palais de la République, selon l'audit de la Cour des comptes.

Le nouvel exécutif n'est pas resté les bras complètement ballants face à cette dérive – « la bonne nouvelle sur les déficits n'est pas arrivée toute seule, nous avons dû prendre des décisions difficiles sur le logement, les contrats aidés ou sur la taxe à 3 % », insiste Bruno Le Maire auprès de *l'Opinion*. Pour autant, [la réduction des dépenses n'est ni la priorité d'Emmanuel Macron](#), ni le moteur de la réduction du déficit.

**Menaces.** En témoigne l'estimation par la Commission européenne de « l'effort structurel » de la France pour réduire son déficit, proche de zéro. « L'ajustement des dépenses publiques se révèle difficile, a noté Bruxelles début mars. Malgré l'objectif de réduction des dépenses de plus de 3 points de pourcentage du PIB d'ici à 2022, on ignore encore comment les économies structurelles seront définies et contrôlées. »

[Et il ne faudra pas compter sur 2018 pour voir y voir plus clair.](#) « Il semble que la France prévoie actuellement de retarder l'effort d'assainissement envisagé, en réduisant les dépenses au cours des dernières années de la législature », ajoute la Commission, qui se fait plus clair dans les notes de bas de page : « La stratégie budgétaire de la France pour atteindre son objectif de déficit nominal repose dans une grande mesure sur des facteurs conjoncturels et sur la baisse des intérêts à verser sur la dette publique, ce qui implique certains risques. »

Parmi ces risques, celui d'une dette non maîtrisée qui a gonflé de 65,9 milliards d'euros l'année dernière, pour atteindre 2 218,4 milliards d'euros (97 % du PIB). Et ni la reprise d'une partie de la dette de la SNCF ([on parle de 20 milliards d'euros](#)), ni la transformation du CICE en baisse de charges qui coûtera aussi une vingtaine de milliards d'euros ne vont simplifier la chose en 2019. En matière de finances publiques plus qu'ailleurs, une hirondelle ne fait pas le printemps.

[Raphaël Legendre](#)

LA TRIBUNE – 27/03/2018

5 [Isabelle Falque-Pierrotin \(Cnil\) : "Le RGPD remet les acteurs européens](#)

## et internationaux à égalité de concurrence"



Isabelle Falque-Pierrotin, président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

**Pour la présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés Isabelle Falque-Pierrotin, le Règlement général sur la protection des données, loin d'être une contrainte de plus, va permettre à l'Europe de mieux s'affirmer face aux pouvoirs des Gafa (Google, Apple, Facebook et Amazon) et aux citoyens européens de mieux maîtriser leur vie numérique.**

### **LA TRIBUNE - Pourquoi considérez-vous que le RGPD est indispensable ?**

**ISABELLE FALQUE-PIERROTIN** - Le RGPD est une grande avancée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il crée un marché européen de la donnée en unifiant les législations par un règlement unique. Jusqu'à présent, il fallait composer avec des textes nationaux pas forcément raccordés les uns avec les autres. Deuxièmement, le RGPD remet enfin les acteurs européens et internationaux à égalité de concurrence. La disposition relative au ciblage, qui permet d'appliquer le règlement aux groupes étrangers qui traitent les données de citoyens européens, force les géants du Net américains et chinois à ne plus s'affranchir des règles de l'UE.

Le troisième avantage du RGPD est qu'il renforce la capacité de dialogue de l'Europe face à ces acteurs. Google, par exemple, ne dialoguera plus séparément avec la Cnil française puis son équivalente allemande, mais avec l'autorité chef de file qui représente toutes les Cnil européennes. Enfin, le RGPD répond à la volonté de plus en plus marquée des citoyens européens de mieux maîtriser leur vie numérique. Les droits des personnes sont considérablement renforcés. Certes, la mise en conformité s'accompagne d'un investissement et d'une réorganisation interne pour les entreprises et les collectivités, mais le RGPD est une chance pour l'Europe.

**Les acteurs soumis au RGPD ont eu deux ans pour s'y préparer, mais à moins de soixante-dix jours de son entrée en vigueur, le 25 mai prochain, très peu sont prêts. Comment expliquez-vous ce retard ?**

Beaucoup d'entreprises n'étaient pas conformes à la directive sur la protection des données de 1995 révisée en 2004, qui a modifié la loi de 1978. Elles partent donc de très loin, il y a un effet de rattrapage. En dépit de nos efforts de communication, la culture de la protection de la donnée peine à s'installer en France. Historiquement, la gestion des données a été cantonnée aux directions juridiques des entreprises. Elle n'a jamais été investie par les directions générales ou au niveau du comex [*comité exécutif, ndlr*]. Une prise de conscience est nécessaire pour que l'enjeu monte dans la hiérarchie des structures et devienne stratégique. Le RGPD pousse justement à cette prise de conscience parce que les sanctions qui résultent du non-respect du règlement sont très dissuasives. Aujourd'hui, les entreprises sont vraiment au pied du mur.

**L'arme des sanctions, qui peuvent atteindre 4% du chiffre d'affaires mondial, force les entreprises à enfin se préoccuper de leur gestion des données. La menace est-elle le seul moyen efficace ?**

L'ampleur inédite des sanctions est une bonne arme de dissuasion. Cette crainte nous permet de faire entrer le sujet de la protection des données dans les entreprises. Mais maintenant que nous avons leur attention, notre but est surtout de pousser un autre message, celui que la conformité au RGPD n'est pas seulement une contrainte réglementaire mais peut aussi apporter un bénéfice opérationnel. Respecter la

vie privée de ses clients et collaborateurs est un facteur de différenciation concurrentielle et répond à une demande sociétale forte depuis l'affaire Snowden. Dans les secteurs qui utilisent énormément les données, comme les startups du numérique, les mentalités changent. Des fonds d'investissement commencent à se dire qu'ils ne veulent pas investir dans une startup qui ne pratique pas le "privacy by design". La conformité est aussi un outil marketing : elle rassure les consommateurs. On l'a bien vu au CES de Las Vegas, où de plus en plus de startups françaises ont mis en avant leur éthique des données. Le RGPD est une opportunité de business.

### **Beaucoup d'entreprises restent complètement dans le flou, notamment les PME-TPE. Comment les aider à se mettre en conformité ?**

Il est vrai que les grands groupes ont les moyens de s'adapter et sont en train d'investir. Les PME en revanche sont plus démunies face à la complexité du texte. En tant que régulateur, il est de notre responsabilité de les aider. Nous avons mis en place beaucoup d'outils. D'abord, les « six étapes » du RGPD, une information de base très pédagogique sur ce qu'est le RGPD et comment s'en emparer. Nous proposons aussi des outils plus opérationnels, par exemple un tutoriel pour aider à réaliser une étude d'impact.

Pour les PME et les ETI tous secteurs confondus, nous travaillons avec Bpifrance à la réalisation d'un kit pratique qui sera disponible d'ici à la fin du mois de mars. Nous menons aussi une réflexion plus macro qui consiste à réutiliser les packs de conformité que nous avons développés ces dernières années. Le but est de créer un référentiel sectoriel qui permettrait d'éviter quelques démarches aux entreprises qui y adhèrent. Ainsi, les entreprises sauront exactement ce que le régulateur attend en termes de conformité dans leur secteur, en fonction des usages.

### **Les "guidelines", les guides de bonnes pratiques publiés par le G2 [l'organisme qui fédère les Cnil européennes, présidé par Isabelle Falque-Pierrotin jusqu'en février 2018] pour aider les entreprises à interpréter le texte, ne sont pas toutes sorties. De fait, beaucoup de sociétés se plaignent de ne pas pouvoir se mettre en conformité car elles n'ont pas les outils nécessaires...**

Je rappelle que le G29 n'avait aucune obligation de sortir des guidelines. Normalement, un règlement est applicable dès qu'il est voté. Or, l'UE a laissé un délai de deux ans. Nous avons pris l'initiative de rédiger des guidelines sur les sujets clés car nous craignons que la complexité du texte amène à des interprétations différentes de la part des autorités nationales. Ces guidelines ont été élaborées en coconstruction avec les fédérations professionnelles. Leur but est d'être souples, utiles, et de coller aux usages du terrain. Elles arrivent tard car elles ont demandé un travail monstrueux de dialogue avec les acteurs. Les entreprises peuvent déjà se féliciter de les avoir.

### **Allez-vous commencer votre travail de contrôle et de sanction dès le 25 mai, tout en sachant que la plupart des entreprises ne sont pas en situation de conformité ?**

Le RGPD ne part pas d'une feuille blanche. Un certain nombre de principes liés à la gouvernance des données existaient déjà, comme la finalité du traitement des données par exemple. Nous les contrôlerons donc comme avant, car les entreprises sont déjà censées les avoir intégrés. La méthode sera la même : soit nous réagissons à des plaintes - nous en recevons 8.000 par an -, soit nous diligenterons nous-mêmes des contrôles, qui peuvent déboucher sur des sanctions.

En revanche, nous souhaitons faire preuve de pragmatisme et de bienveillance pour les principes nouveaux du règlement, comme le droit à la portabilité ou l'obligation de mettre en place un registre, car il faut laisser aux entreprises le temps de se les approprier. Le but d'un régulateur n'est pas d'afficher un tableau de chasse de sanctions. Dans un premier temps, nous privilégierons l'accompagnement et l'explication.

### **Aurez-vous une tolérance plus forte envers les PME qu'envers les grands groupes et les géants du Net, par exemple ?**

Nous raisonnons au cas par cas. Une PME suscite bien sûr une certaine réserve, mais cela ne veut pas dire qu'on laissera passer n'importe quoi. Imaginez une PME dans l'économie des données de santé qui

laisse passer une faille de sécurité considérable. Dans un tel cas, nous serions forcés de réagir vite. Il ne faut pas tomber dans des automatismes.

### **Le RGPD oblige les structures qui utilisent des données à grande échelle à recruter un Data Protection Officer (DPO). Mais il n'y a pas assez de DPO... Comment faire ?**

J'entends cette difficulté, mais je crois aussi que les DPO vont « *se faire* » sur le terrain. Ce nouveau métier, central, nécessite des compétences transversales. Des formations se mettent en place dans tous les pays européens. Mais les entreprises peuvent aussi faire évoluer un profil existant. Le DPO peut être un juriste, un technicien, un CIL (correspondant informatique et libertés)... Son positionnement doit à la fois être proche des métiers et branché sur la chaîne de décision pour qu'il ne soit pas un personnage de paille et que ses recommandations soient suivies.

### **Avec le RGPD, le marché de la conformité explose. Vous avez d'ailleurs mis en garde contre la multiplication des arnaques...**

Ce marché n'est pas nouveau mais il prend de l'ampleur. De nouveaux outils et programmes de conformité émergent à partir des règlements européens. À certains égards, je m'en réjouis car il n'y avait pas suffisamment d'acteurs investis dans l'opérationnalisation des principes européens. Cette activité peut être complémentaire de celle des régulateurs. Depuis quatre ans, nous émettons des labels qui prennent la forme de référentiels en fonction des secteurs. À présent, nous voulons progressivement passer des labels à une véritable certification, en s'appuyant sur des certificateurs privés. Cela permettra de mieux encadrer ce marché et de réduire les arnaques. Il est vrai que certains pratiquent un grossier marketing de la peur en accentuant les difficultés du RGPD pour vendre des prestations parfois inutiles à un prix exorbitant. Face à cela, nous rappelons que tout n'est pas nouveau : si vous êtes en conformité avec les réglementations précédentes, le RGPD ne nécessite qu'un travail de toilettage. Les entreprises doivent rester vigilantes, vérifier la crédibilité de leur interlocuteur et utiliser nos outils sur notre site pour identifier leurs besoins de conformité.

### **Vous insistez sur les nouveaux droits que le RGPD offre aux citoyens pour mieux contrôler leur vie numérique. Mais les usages révèlent une attitude paradoxale : d'un côté les citoyens se méfient des acteurs qui « aspirent » leurs données de manière non transparente, de l'autre ils continuent d'utiliser en masse ces services...**

Le "privacy paradox" est une réalité mais je crois que le RGPD arrive à point nommé pour appuyer un changement de culture vis-à-vis des données personnelles. Il y a de plus en plus de bloqueurs de publicité. De plus en plus de profils Facebook ferment, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années. On sent bien que les services qui se présentent comme plus respectueux des données recueillent de plus en plus d'intérêt. Il est vrai que beaucoup de droits existants, comme le droit d'accès ou le droit de rectification, sont peu utilisés, en grande partie car ils restent peu connus. Mais le droit à l'oubli sur les moteurs de recherche est un vrai succès en France et en Europe. Je suis également persuadée que le nouveau droit à la portabilité des données, ainsi que la possibilité de recours collectifs face aux acteurs qui ne respectent pas leurs obligations, vont être plébiscités. Le RGPD va accélérer cette prise de conscience, qui est pour l'heure marginale. C'est un vrai choix politique de la part de l'Union européenne.

### **Dans quel sens ?**

Avec le RGPD, nous affirmons une certaine vision de l'innovation. Contrairement à ce qui peut être dit, le règlement ne freinera pas l'innovation, bien au contraire. Commercialement et stratégiquement, l'idée de l'Europe est de bâtir une innovation robuste parce qu'elle est construite sur le respect des droits, qui sont pris en compte en amont. Bien sûr, il y aura toujours des paradis de la donnée. Mais est-ce le modèle que l'Europe veut construire ? Non. Le RGPD incarne un modèle d'innovation durable.

**Par Propos recueillis par A.C et S.R.**

**L'OPINION – 27/03/2018****6 Air France, cheminots, éboueurs, étudiants...Vers une convergence des luttes le 3 avril****Les salariés d'Air France envisagent deux nouveaux mouvements de grève après celle prévue le 30 mars**

Le 3 avril prochain, [la SNCF ne sera pas seule en grève](#). Air France aussi. Dix syndicats de tous métiers - pilotes, navigants, personnels au sol appellent à deux jours de débrayage les 3 et 7 avril, en plus du 30 mars. Il ne s'agit pas de défendre un statut comme les cheminots, mais d'obtenir des augmentations de salaire. Les syndicats demandent 6 % de hausse, arguant que les salariés ont, ces dernières années, consenti à des efforts. Ils se basent sur les bons résultats de la compagnie - 1,488 milliard d'euros de bénéfice pour [Air France KLM](#), en 2017-. La direction refuse, soulignant qu'elle est loin d'être tirée d'affaires, et que 6 % d'augmentation équivaut à 240 millions d'euros de coûts supplémentaires, soit de deux long-courriers 747.

Surtout, elle prévoit déjà de reverser 20 % du résultat d'exploitation de 2017, aux 45 000 salariés, soit 130 millions d'euros. Ce qui représente pour un pilote, en moyenne, 8 000 euros de prime, 2 400 euros pour une hôtesse ou un steward et 2 200 euros pour un salarié au sol. Elle envisage aussi une hausse générale de 1 % en deux fois cette année.

Rattrapage individuel. La direction ne veut pas aller au-delà, malgré les deux derniers mouvements des 23 mars et 22 février derniers qui ont perturbé le trafic. Dernièrement, elle a proposé de mettre en place un système de rattrapage individuel, pour les employés dont le salaire aurait évolué moins vite que l'inflation sur la période 2011-2017... Las. Une réunion de la dernière chance se tient ce mardi.

Sur le front des luttes, ce n'est pas tout. Le 3 avril, l'Unef, le syndicat étudiant sera aussi dans la rue, pour marquer son opposition à la loi sur l'entrée à l'université. La filière déchets devrait également être en grève, [à l'appel de la CGT](#). Un mouvement pour revendiquer la création d'un « service public national » des déchets. Autant de conflits catégoriels qui devraient faire frémir les moustaches de [Philippe Martinez](#), le leader de la CGT.

**[Fanny Guinochet](#)****LE MONDE – 27/03/2018**

## **7 Distribution : Monoprix s'allie avec Amazon**



**Les produits de l'enseigne de supermarchés seront vendus sur la plateforme du géant américain, à Paris et sa proche banlieue cette année.**

Amazon a enfin trouvé le partenaire qu'il cherchait depuis presque un an dans la distribution alimentaire en France. Lundi 26 mars, le géant américain et Monoprix, l'enseigne de supermarchés du groupe Casino, ont annoncé un « *partenariat commercial visant à proposer les produits alimentaires de Monoprix aux clients du service Amazon Prime Now à Paris et dans sa proche banlieue* ».

Cet accord devrait se concrétiser au cours du second semestre. Les termes financiers n'ont pas été dévoilés. Concrètement, les clients abonnés au programme de fidélisation Amazon Prime, qui peuvent actuellement se faire livrer quelques produits alimentaires dans Paris en une heure pour 5,90 euros, et gratuitement pour une livraison en deux heures, pourront faire leurs achats dans la boutique virtuelle de Monoprix sur le site d'Amazon.

### **Prix fixés par Monoprix**

L'enseigne française y proposera entre 5 000 et 10 000 produits, allant des grandes marques nationales et internationales, à ses marques de distributeur (Monoprix, Monoprix Gourmet, Monoprix Bio, La Beauté Monoprix), en passant par les produits frais, et des exclusivités. Les prix seront fixés par Monoprix. Les commandes seront préparées dans les magasins de l'enseigne, et Amazon assurera la livraison express.

En France, Amazon cherchait depuis longtemps à étoffer son offre de produits alimentaires en s'alliant à un acteur qui lui permettrait d'avoir des conditions de prix plus intéressantes, comme il l'avait fait en Espagne avec Dia en septembre 2016, et au Royaume-Uni avec Morrisons en février 2016. Outre l'approvisionnement, le géant américain enrichira aussi sa connaissance plus fine du ticket de caisse des consommateurs.

Pour Monoprix, il s'agit là de compléter l'arsenal des dispositifs de livraison de courses. L'enseigne s'était rapprochée, en décembre, de la start-up Epicery, qui livre dans l'heure des produits issus de commerces de bouche de proximité. D'ici dix-huit à vingt-quatre mois, le groupe livrera les commandes de son propre site internet sous vingt-quatre heures à partir d'un nouvel entrepôt automatisé, avec la technologie du distributeur alimentaire sur Internet Ocado.

La collaboration avec le géant américain avait déjà été utilisée ponctuellement par Monoprix à partir de janvier 2013, lorsque l'enseigne avait voulu donner une meilleure visibilité à son offre d'habillement en installant une boutique sur Amazon consacrée à ses articles de mode, le temps d'accroître sa notoriété et son image auprès d'une clientèle plus jeune.

Dans la distribution alimentaire, la concurrence a également étoffé ses services de livraison à domicile de manière à répondre aux attentes des consommateurs, allant du gros panier de courses livré le lendemain, aux achats de dépannage livrés dans l'heure.

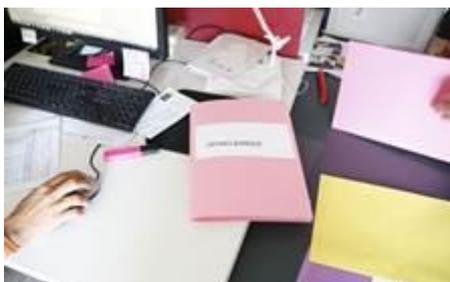
Si le rapprochement entre le géant de l'internet et l'enseigne de centre-ville ne concernera pour le moment que la capitale, rien n'empêche à l'avenir Amazon de se développer dans d'autres grandes

villes françaises en s'appuyant sur le réseau existant de magasins de Monoprix. Celui-ci est présent dans plus de 250 villes en France et possède environ 800 magasins. L'enseigne a réalisé, en 2017, 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Par [Cécile Prudhomme](#)

**LE PARISIEN – 27/03/2018**

## **8 Renégociation de prêt : 6000 particuliers floués par Humania Consultants**



Appâtés par les offres d'Humania Consultants, de nombreux propriétaires ont finalement perdu des sommes importantes en voulant renégocier leurs prêts immobiliers.

**Quelque 6 000 particuliers ont fait confiance à la société qui leur promettait plusieurs milliers d'euros d'économie s'ils contestaient leur prêt immobilier. Bilan : plusieurs dizaines de millions d'euros de frais de dossier sont partis en fumée.**

Economiser plusieurs milliers d'euros en contestant son prêt immobilier... Impossible ? Non, si l'on en croit les alléchantes promesses faites sur Internet par les sociétés spécialisées dans le juteux business de la « [contestation de taux d'intérêt](#) ». Pour avoir cru aux promesses de victoire facile en justice de Humania Consultants, l'un des leaders du secteur - aujourd'hui en liquidation judiciaire —, plus de 6 000 propriétaires se retrouvent avec de lourdes factures.

### **Comment gagner de l'argent avec un prêt immobilier**

Lorsqu'un particulier démarche des banques pour obtenir un prêt immobilier, l'établissement financier lui édite une « offre de prêt », où figure le taux effectif global (incluant les frais de dossier, le coût de l'assurance etc.). Or, ce « TEG » est parfois mal calculé. Les clients peuvent alors demander, de manière amiable ou en justice, à ce que leur TEG soit remplacé par le taux légal en cours au moment de la signature du contrat, beaucoup moins important (0,04 % en 2013 et 2014). Avec, donc, à la clé, de gigantesques économies.

Flairant le bon filon, plusieurs sociétés se sont lancées en 2013 dans un nouveau type de business : standardiser et industrialiser la contestation de taux d'intérêt en justice.

### **«Jamais perdant», la promesse d'Humania Consultants**

A la différence d'autres compagnies qui dénichaient leurs clients directement sur Internet, Humania Consultants travaillait avec des « apporteurs d'affaires » (conseillers en gestion de patrimoine etc.). Cette société, basée à Pérols, dans la banlieue de Montpellier (Hérault), a ainsi été choisie par 6 000 clients. Contre 2 700 € au minimum (les tarifs variaient en fonction des clients), Humania Consultants s'engageait à vérifier « mathématiquement » que le TEG était erroné et à faire étudier le projet par un cabinet d'avocats.

« Après cette consultation, et si l'avocat partenaire de Humania Consultants n'émettait aucun avis contraire, le client qui souhaitait poursuivre son action en justice passait une convention d'honoraires avec un avocat (*NDLR : le sien ou le partenaire d'Humania Consultants*) et le rémunérait sur une base moyenne de 800 € HT par dossier », avance Daniel Margutti, fondateur d'Humania Consultants.

Mais Humania Consultants avait une proposition commerciale choc. « Si on perdait le procès, ils nous promettaient de rembourser ce que l'on avait avancé », explique M.B, une ancienne cliente. Pour offrir ce service, Humania Consultants avait souscrit une assurance auprès de la société Garantie assistance.

### **L'assureur a arrêté d'indemniser**

Problème, en 2016, les clients d'Humania Consultants perdent en masse leurs procès contre leurs banques. L'assureur Garantie assistance, chargé de prendre en charge les frais de justice engagés, arrête, alors, d'indemniser les clients. « Le contrat est nul car il y a eu à l'origine une fausse déclaration », explique Richard Ghuelde, avocat du cabinet Gide, représentant la compagnie d'assurances qui a déposé une plainte pour « escroquerie ».

Selon lui, le ver était, dès l'origine, dans le fruit. Car, en 2013, pour convaincre l'assureur de signer le contrat, Humania aurait déclaré que 85 % des dossiers seraient réglés à l'amiable. Et que ceux transmis à la justice étaient à 90 % gagnants. En réalité, c'est tout l'inverse qui s'est passé. La plupart ont été transmis à la justice, qui les a déboutés.

### **Des clients triplement floués**

Les clients subissent une triple peine : plusieurs milliers d'euros versés en pure perte à Humania Consultants, quelques centaines d'euros versés à leurs avocats et... parfois la condamnation à rembourser les frais d'avocats engagés par les banques. Voilà qui fait un peu cher payé pour un produit censé être sûr. Du coup, des avocats commencent à accumuler les dossiers de clients d'Humania Consultants s'estimant floués.

Parmi eux, l'avocat Stéphane Choisez, qui s'attend à des « années de procédures ». Compagnie d'assurances, cabinets d'avocats, experts... « Il y a une chaîne de responsabilité dans cette affaire. Personne n'a dit aux clients : attention vous êtes en danger. Il aurait suffi qu'un seul d'entre eux dise stop », déplore cet avocat parisien, rappelant que ces professionnels avaient pourtant « un devoir de mise en garde ». Stéphane Choisez devrait, cette semaine, assigner un grand nombre de ces intervenants en justice.

### **Boris Cassel**

## **LA TRIBUNE – 27/03/2018**

### **9 Mounir Mahjoubi : « Faire venir des chercheurs étrangers de l'intelligence artificielle en France »**



**À l'occasion de la Nuit de l'IA, le secrétaire d'État au numérique, Mounir Mahjoubi, a mis l'accent sur le nécessaire effort de pédagogie.**

## **LA TRIBUNE - Avez-vous l'impression qu'il y a des réticences en France face à l'intelligence artificielle ?**

**MOUNIR MAHJOUBI** - Il y a des résistances qui sont légitimes et d'autres pas. Certaines personnes ne veulent pas que vous avanciez dans l'intelligence artificielle (IA) par peur, parce qu'elles n'ont pas été formées et que l'on n'a pas ou peu expliqué ce que l'on voulait faire avec les IA. Ma façon de les convaincre est de leur expliquer que toute la recherche que l'on va faire en France et en Europe est basée sur des piliers de valeurs : la performance et l'humanisme.

### **Avez-vous des exemples ?**

Lors du débat sur la protection des données personnelles à l'Assemblée nationale, nous avons évoqué ces sujets sensibles. Nous nous sommes interdit d'utiliser des algorithmes dont on est incapable d'expliquer le fonctionnement a posteriori. Également, nous avons écarté ceux qui traitent des informations trop sensibles pour les personnes. Cela donne des gages pour rassurer les politiques et surtout les citoyens. L'intelligence artificielle fera ce que l'on souhaitera qu'elle fasse.

### **Comment percevez-vous l'écosystème français de l'IA ? Comment donner naissance aux futurs champions de ce domaine ?**

Ma première préoccupation, que je partage avec le ministre de l'Économie, est de faire émerger des startups : à la fois celles qui innovent dans la recherche en intelligence artificielle et celles qui utilisent ces technologies pour créer de nouveaux usages. Sur ces deux typologies de jeunes pousses, la France peut et doit jouer un rôle important dans le monde.

Les grands groupes se sont transformés ces dernières années. Allons-nous avoir des champions de l'IA venant de l'économie traditionnelle ? Peut-être... La vraie question est de savoir si nous sommes capables d'avoir de tels champions dans ces domaines, avec des entreprises qui vont se transformer en leader de l'innovation, et si des entreprises de moins de dix ans vont pouvoir devenir les champions de demain. Sur ce dernier point, il faut aider les jeunes pousses à grandir très vite et à conquérir des marchés à l'international en les épaulant lors du passage à l'échelle.

### **L'arrivée d'acteurs comme Facebook ou Google, qui installent leur centre de recherche en IA en France, est-elle bénéfique pour notre écosystème ?**

C'est toujours vertueux d'avoir des centres de recherche qui s'installent chez nous.

C'est préférable à l'ouverture de centres à l'étranger qui recrutent nos jeunes chercheurs, lesquels ne reviendront alors plus en France. Les investissements étrangers qui participent à créer des pôles de recherche sont une bonne chose pour l'économie française. C'est aussi potentiellement des chercheurs étrangers de grande valeur qui vont venir s'installer en France et qui pourront rester plus tard.

### **L'IA comme la robotique vont « disrupter » le travail. Comment éviter cette nouvelle fracture numérique et donc sociale ?**

Il faudra traiter la fracture entre ceux qui maîtrisent et ceux qui ne maîtrisent pas ces technologies. La seule réponse à cette situation passe par les compétences. Comment former ceux qui ne savent pas du tout les utiliser, et comment former ceux qui vont perdre ou devoir transformer leur emploi ? Voilà les enjeux de demain.

Ces technologies vont bouleverser les équilibres économiques et il faudra que la France soit prête. C'est pour cela que le gouvernement a débloqué 15 milliards d'euros sur cinq ans dans le Plan d'investissement compétences [ou PIC, *ndlr*] pour que chacun soit en droit de se former, de se re-former, pour affronter toutes ces mutations.

**Laurent Lequien**

## 10 Le français Qwant surfe sur la vague anti-Gafa



**Le moteur de recherche lance sa version «Junior» cette semaine dans trois pays.**

Le français [Qwant](#) veut être un peu plus qu'une «alternative à Google». [Le moteur de recherche tricolore a opté pour une stratégie à l'opposé de celle de l'américain](#): pas de collecte de données, et encore moins de traitement de celles-ci. Une requête est et reste anonyme, elle n'entraîne ni recommandation ni publicité récurrente. Les récents déboires de Facebook font ses affaires. Ils contribuent à sensibiliser le grand public à l'importance de la protection des données privées. «La question commence à se poser sur l'utilisation des données personnelles par Google. Personnellement, je vais sur Qwant», aime à répéter le mathématicien Cédric Villani. Du pain bénit pour cette entreprise qui met tout en œuvre pour garantir la protection des data de ses utilisateurs. Qwant a investi au total 42 millions d'euros pour développer son moteur et se doter de ses propres serveurs. Pour tester la fiabilité de ses systèmes, il fait appel en permanence aux services de hackers. Certes, à l'échelle du Web mondial, Qwant fait figure de village gaulois.

«L'année dernière nous avons traité 8 milliards de requêtes, autant que Google en 2,2 jours», reconnaît [Éric Léandri](#). Longtemps considéré simplement comme un étendard européen anti-Google, Qwant commence tout juste «à rentrer dans le business», comme le reconnaît Éric Léandri. En 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 3 millions d'euros et la société vise 15 millions cette année. Cette croissance des revenus repose sur des publicités, traitées par le service de Microsoft Bing Ads, et ciblées en fonction de la requête effectuée à un instant donné. Une fois celle-ci effectuée, Qwant efface les données et ne pose pas de cookies. Ce qui garantit à ses utilisateurs la possibilité de surfer sur le Net sans être suivi en permanence. Le français lance cette semaine sa version Junior sur mobile. Une application dédiée à la recherche sur smartphone pour les enfants de «6 à 12 ans». Dotée d'une Intelligence artificielle, elle efface tous les contenus indésirables (violence, sexe...).

### **Bloqué sur les mobiles**

Sur le papier, Qwant a tout pour réussir. D'autant qu'il a étendu son offre à d'autres pays européens dont l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Son terrain de jeu, ce sont potentiellement tous les pays cherchant à sortir de la sphère d'influence américaine. Dans les faits, les choses sont plus compliquées. Quand plus de 70 % des recherches sur Internet se font via un smartphone, seules 10 % des requêtes effectuées sur Qwant viennent du mobile. Car il se voit barrer la route par Google et Apple. Ses applications ne peuvent pas être installées par défaut sur les smartphones équipés d'Android (Google) ou d'iOS (Apple). Contrairement à Chrome et Safari, les moteurs de recherche des deux géants, présents sur tous les mobiles. Éric Léandri rêverait d'un accès direct à son assistant vocal, depuis le bouton d'accès d'un smartphone. Là encore, ce n'est pas possible dans les environnements actuels. Ce qui condamne de facto Qwant à n'être utilisé que par la petite partie de la population, un peu geek et attachée à la confidentialité de ses données.

Pour que Qwant décolle vraiment il faudrait un ras-le-bol massif des utilisateurs face à Google, qui détient plus de 85 % du marché de la recherche en ligne en France. Un coup de pouce du législateur,

contraignant les grands éditeurs à faire une petite place à Qwant serait aussi le bienvenu! Pour le moment, le français bénéficie du soutien d'un autre franc-tireur du Web, Firefox. Le navigateur permet désormais d'installer Qwant comme moteur de recherche par défaut.

[Elsa Bembaron](#)

## **::: SOCIÉTÉ**

**LE FIGARO – 27/03/2018**

### **11 La scolarisation va devenir obligatoire dès 3 ans**



**C'est la mesure phare qu'Emmanuel Macron va annoncer mardi à l'occasion de la tenue, à Paris, des Assises de l'école maternelle. Aujourd'hui, l'école n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans.**

En ouverture des Assises de la maternelle, mardi matin à Paris, le président de la République va annoncer la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de 3 ans, au lieu de 6 ans aujourd'hui. Une annonce qui n'est pas uniquement symbolique, car la proportion d'enfants scolarisés en maternelle, quoique très forte, a tendance à baisser depuis 2000. Si presque 100 % des enfants de 5 ans fréquentent l'école maternelle, seuls 97 % des enfants de 3 ans et 99 % de ceux qui sont âgés de 4 ans y sont inscrits. Cela signifie que de 20.000 à 30.000 enfants ne sont pas scolarisés chaque année, notamment parce que les parents qui ne travaillent pas préfèrent parfois les garder à la maison. «Certaines familles ont du mal à se séparer de leurs enfants jeunes. C'est culturel. Notamment dans les familles africaines, par exemple», explique Francette Popineau, du syndicat d'enseignants Snuipp-FSU. Mais, pour elle, «c'est ennuyeux, surtout pour les enfants dont les familles sont éloignées de la culture scolaire».

#### **Une meilleure intégration**

On sait par exemple que la fréquentation de l'école maternelle dès le plus jeune âge favorise statistiquement une plus grande réussite au CP. Pour Alain Bentolila, linguiste participant aux Assises, cette proposition serait «importante» car la maternelle est «au front des inégalités sociales». Si on souhaite «que le sort des enfants ne soit pas scellé à 6 ans, il faut remettre la maternelle au cœur de l'Éducation nationale. On obtiendra plus d'égalité en mettant les enfants le plus tôt possible à l'école». Une scolarisation obligatoire dès 3 ans pose cependant la question des conditions dans lesquelles ces enfants pourraient être accueillis. Aujourd'hui, de nombreux enfants de 3 ans ne sont par exemple scolarisés que le matin et rentrent chez eux pour déjeuner et faire une sieste, gardés par une nourrice ou leurs parents, pour des questions de confort. Cela sera-t-il encore possible en cas d'obligation de scolarité, laquelle impose une régularité dans la fréquentation de l'école?

Tout comme Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, le linguiste n'est en revanche pas favorable à la scolarisation des moins de 3 ans en maternelle, qui était un des axes de la politique éducative de François Hollande, notamment en zone d'éducation prioritaire: «Il s'agit d'une idée très contestable. Une classe de 25 à 30 élèves pour des élèves à peine propres, voire pas propres, n'est pas adaptée», estime-t-il.

Dans son discours, Emmanuel Macron devrait très fortement insister sur l'importance de l'apprentissage du vocabulaire, lequel doit être au cœur des apprentissages, tout au long de la maternelle. «La question, ce n'est pas le préapprentissage de la lecture mais bien celle du vocabulaire alors qu'un nombre important d'enfants arrive aux portes de l'école primaire avec un langage incompatible avec une entrée réussie dans le monde de l'écrit», insiste le linguiste Alain Bentolila. Or c'est «le degré de maîtrise du langage oral qui conditionne une entrée réussie dans l'écrit», insiste-t-il. Sera aussi rappelé le fait que la formation initiale et continue des enseignants de maternelle mérite une plus grande attention. Le ministère s'interrogerait sur l'opportunité de spécialiser davantage les enseignants, qui peuvent aujourd'hui indifféremment enseigner en maternelle ou en primaire: «On ne s'occupe pas de la même façon d'un enfant de 3 ans et d'un enfant de 11 ans. Or ils ont la même formation», observe-t-on. Une attention toute particulière sera enfin portée aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), ces agents recrutés à un niveau CAP qui secondent les enseignants de maternelle dans les classes. Leur rôle d'auxiliaire pédagogique devrait être davantage reconnu et valorisé. «Elles ne sont pas là uniquement pour changer les enfants, les emmener aux toilettes et à la cantine», affirme-t-on, précisant qu'elles pourraient, elles aussi, bénéficier de formations spécifiques.

**Vidéo** : <http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/03/26/01016-20180326ARTFIG00324-vers-une-scolarisation-obligatoire-des-3-ans.php>

[Marie-Estelle Pech](#)

**::: POLITIQUE**

**L'OPINION – 27/03/2018**

## **12 Nouvelle-Calédonie: Matignon planche sur les modalités du référendum**



### **Les dirigeants de Nouvelle-Calédonie se réunissent mardi 27 mars à Matignon pour un comité des signataires de l'accord de Nouméa**

Les signataires de l'accord de Nouméa se réunissent mardi 27 mars à Matignon pour décider de la formulation de la question qui sera posée lors du référendum du 4 novembre sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, étape majeure du processus de décolonisation de cet archipel du Pacifique sud.

Lors de la conférence de presse d'[Édouard Philippe](#) qui viendra clôturer la réunion du comité des stagiaires, le Premier ministre « abordera plusieurs sujets liés à l'organisation de la consultation », notamment « la formulation de la question qui sera posée », indique-t-on à Matignon. Lors d'un déplacement en Nouvelle-Calédonie début décembre, le chef du gouvernement avait estimé que la question posée aux habitants, un sujet qui fait l'objet de vifs débats sur l'archipel, devrait « être sans ambiguïté et compréhensible. »

L'organisation du référendum constitue le point d'arrivée du processus de décolonisation engagé par les accords de Matignon de 1988, qui ont été suivis par celui de Nouméa en 1998 conclu entre l'État, les indépendantistes du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) et les anti-indépendantistes du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR).

Considéré comme fondateur, l'accord de Nouméa prévoyait qu'au terme d'une période de vingt ans « le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de

pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité » seraient soumis à référendum. Point d'achoppement entre les différents acteurs, la composition du corps électoral en vue de ce référendum a fait l'objet d'une réunion du comité des signataires, le 2 novembre à Matignon, qui a abouti à un « accord politique » après plus de neuf heures de discussions.

Cet accord, qui inscrit notamment près de 11 000 personnes supplémentaires sur la liste électorale dont une majorité de Kanaks, a été retranscrit dans une loi organique qui a été validée définitivement la semaine dernière par le Parlement. L'objectif, souligne-t-on à Paris, est que le résultat du référendum soit « reconnu par tous comme légitime et sincère » et ne souffre d'aucune contestation dans la collectivité territoriale située à 16 000 km de la métropole, contrôlée par la France depuis 1853, et où Emmanuel Macron a prévu de se rendre en mai.

## ::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 27/03/2018

### 13 Ces jeunes entrepreneurs français à l'assaut de l'eldorado kényan



#### REPORTAGE - Le Kenya est le marché porteur pour rayonner en Afrique de l'Est.

Dimanche, un Boeing 787 d'Air France s'est envolé de Paris pour Nairobi. La compagnie tricolore, qui n'opérait qu'avec Kenya Airways et KLM, fait son retour au Kenya après dix-huit ans d'absence avec trois vols hebdomadaires. À la grande satisfaction de la communauté française, de plus en plus présente au [Kenya](#), porte d'entrée de l'Afrique de l'Est. «Cela va faciliter nos déplacements, d'autant qu'on va bientôt ouvrir un bureau à Paris», se réjouit Grégoire Schwebig, fondateur d'Hausmann Group. En 2014, il a choisi d'implanter son entreprise spécialisée dans l'aménagement de bureaux et locaux commerciaux à Nairobi. «Investir en Afrique était une évidence car ma famille était depuis quatre générations en Afrique de l'Ouest. Le choix du Kenya s'est vite imposé pour sa stabilité, son économie diversifiée et sa qualité de vie», explique l'entrepreneur.

À 32 ans, Grégoire incarne cette jeune génération, diplômée de grandes écoles - lui est un ex-Essec - désireuse d'entreprendre, qui décide de se frotter au marché africain. «On est la génération Lehman Brothers arrivée sur le marché du travail avec la crise», lance Augustin Bonniol, qui a préféré s'expatrier. Aujourd'hui, il en a fait un business. Son entreprise ABC Expat gère la logistique, les démarches d'installation et facilite la création de sociétés au Kenya. «On propose l'enregistrement, de s'occuper de l'administration, de la comptabilité, du paiement des salaires», explique-t-il. En plein essor, ABC Expat profite de l'implantation croissante des sociétés françaises: de 30 en 2014, elles sont plus de 80 aujourd'hui. Dans les dernières annonces d'importance, [Decathlon](#) va ouvrir un magasin au second semestre, le premier d'Afrique de l'Est. «Pour la plupart, ils sont nos clients, sans qu'on ait eu besoin de démarche commerciale, souligne, satisfait, Augustin. Le développement se fait de bouche-à-oreille.»

#### Terres vierges

C'est un des avantages mis en avant: les contacts, a fortiori dans les milieux d'affaires français, se font facilement, tout le monde se connaît. Pour animer cette dynamique de réseau, Grégoire et Augustin ont

lancé en juin 2017 la chambre de commerce à Nairobi, la première d'Afrique de l'Est, forte aujourd'hui d'une cinquantaine de membres. Paradoxalement, insiste Augustin, c'est presque plus facile d'investir ici, sur des terres vierges, qu'en Afrique francophone, dans les anciens prés carrés de la Françafrique. «On est totalement décomplexés. Le Kenya est un important relais de croissance (plus de 5 % par an), il y a tout à faire!»

Les marchés de consommation offrent beaucoup d'opportunités, liés à l'explosion démographique, l'urbanisation et l'émergence de classes moyennes. «À Nairobi, elles représentent autour d'un million de personnes», évalue Julien Garcier, expert du secteur de la distribution et des biens de consommation, qui se base sur les foyers gagnant 750 dollars par mois. Cet ancien consultant du Boston Consulting Group ne regrette pas d'avoir misé sur le Kenya. Sa société, Sagaci, créée il y a quatre ans, réalise des études de marchés pour les grandes entreprises étrangères, typiquement les L'Oréal, Danone, Nestlé, Carrefour... «Le secteur de la distribution croît à des rythmes de 15 % par an», ponctue Julien Garcier. Sa stratégie, tout comme ABC Expat et Haussmann Group est d'optimiser cette clientèle internationale pour devenir panafricain. Avec un effectif de 100 salariés permanents, Sagaci est présent dans 20 pays.

Optimetrics, qui s'est également engouffrée sur le créneau de la consommation, rayonne déjà dans 12 pays depuis son siège kényan. La start-up développe des solutions qui permettent un partage de données sur toute la chaîne de distribution jusqu'aux points de vente. «C'est la difficulté en Afrique de bien identifier le potentiel des marchés et les réseaux de distribution», explique Augustin de Choulot, autre diplômé de l'Essec, l'un des trois fondateurs. Chez Optimetrics, on est dans l'ambiance start-up, installée dans une maison, sans réelle séparation entre boulot et dodo, aussi pour éviter de perdre des heures dans le trafic. Augustin loue les nombreux atouts du Kenya: écosystème propice aux high-techs, disponibilité des développeurs, flexibilité des banques... «On arrive même à négocier des frais moins chers qu'en France!», avance-t-il. Les bémols comme souvent en Afrique sont l'éducation, le manque de main-d'œuvre qualifiée - le top management est assez cher au Kenya - [et la sempiternelle corruption...](#)

**Afrigon, la PME «multilocale» d'arômes alimentaires //**

<http://premium.lefigaro.fr/conjoncture/2018/03/27/20002-20180327ARTFIG00076-afrigon-la-pme-multilocale-d-aromes-alimentaires.php>

[Anne Cheyvialle](#)

**LES ECHOS – 27/03/2018**

## **14 Les Européens renouent difficilement le dialogue avec la Turquie**



**Juncker et Tusk ont dîné, lundi soir, avec le président turc. Une prise de contact qui intervient dans un contexte de plus en plus étouffant.**

La délicate réunion de lundi soir entre les Européens et Recep Tayyip Erdoğan, le président turc, n'a pas permis d'avancée « concrète », selon les termes de Donald Tusk, le président du Conseil européen. Aux côtés de Boyko Borissov, le Premier ministre bulgare, et du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, le Polonais a tenté de présenter les choses positivement, soulignant le « *désir de maintenir le dialogue* ». Mais en réalité, le contexte était exécrable.

## Dérive

Depuis la tentative de coup d'Etat de 2016, les Européens s'inquiètent de la dérive autocratique de la Turquie, le régime incarcérant de nombreux opposants ou journalistes. Erdogan est ensuite allé à la [confrontation avec plusieurs Etats](#) européens (Pays-Bas et Allemagne notamment), protestant contre leur refus de laisser des hommes politiques mener campagne, sur leur sol, auprès de la diaspora turque.

## Gisement gazier

Ces derniers mois, la tension est montée d'un cran avec Chypre et la Grèce. Deux soldats grecs ont été arrêtés par la Turquie en territoire turc. Puis deux patrouilleurs, l'un turc et l'autre grec, se sont heurtés en février dans des eaux grecques mais revendiquées par la Turquie. Un bras de fer a également eu lieu au sujet de gisements gaziers au large de Chypre. Une plateforme de forage a été bloquée par des navires turcs, Ankara exigeant que la partie turque de Chypre ait son mot à dire.

## Fermeté européenne

Les Européens ont donc envoyé, la semaine dernière, un message très ferme à Ankara. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont unanimement fustigé les « *actions illégales* » en mer et mis en avant leurs « *graves inquiétudes* » au sujet de la détention de citoyens de l'Union européenne en Turquie, « *y compris deux soldats grecs* ».

Un message qui a fait sortir Recep Tayyip Erdogan de ses gonds : protestant contre des déclarations « *inacceptables* », le président turc a prévenu depuis, faussement candide, que son objectif stratégique demeurait [l'adhésion](#) de son pays à l'Union européenne.

## Une adhésion illusoire

[Cette perspective est devenue illusoire](#) à court terme, mais elle lui permet « *d'obliger les Européens à débrancher eux-mêmes la prise des négociations d'adhésion* », décrypte Charles de Marcilly, qui dirige le bureau bruxellois de la fondation Robert Schuman. « *En l'état actuel des choses, les choix de la Turquie en matière de droits de l'Homme empêchent la poursuite de la négociation* », tranchait lundi Nathalie Loiseau, la ministre française des Affaires européennes, devant l'European American press club.

## Realpolitik

Pour autant, les Européens ne peuvent pas aller au clash avec Erdogan. Non seulement parce qu'il demeure, dans l'OTAN, un partenaire au plan sécuritaire.

Mais surtout parce que [l'accord migratoire](#) signé entre l'UE et Ankara est devenu vital, politiquement, pour les leaders européens. En dépit des graves critiques formulées à son égard par de nombreuses ONG, c'est cet accord qui a permis à l'Union de voir s'effondrer le nombre d'arrivées de réfugiés syriens sur les côtes grecques. Il « *oblige les Européens à la realpolitik car il l'emporte sur toute autre considération* », juge Charles de Marcilly. Après avoir promis, en 2016, une aide de 3 milliards d'euros à la Turquie, les Européens devraient s'engager à prolonger ces financements.

## Erdogan veut pousser son avantage en Syrie //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301484158067-erdogan-veut-pousser-son-avantage-en-syrie-2164260.php>

Gabriel Grésillon

## **15 Affaire Skripal : la France et 15 pays de l'UE expulsent 30 diplomates russes**



Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ce lundi à Jérusalem.

### **L'empoisonnement de l'ex-agent russe et de sa fille en Grande-Bretagne, attribué à la Russie, provoque de sévères tensions diplomatiques.**

[L'affaire Skripal](#) n'en finit pas de créer des remous diplomatiques. Les Etats-Unis, La France et 15 pays de l'Union européenne, rejoints notamment par l'Ukraine, le Canada et la Norvège, ont annoncé lundi un total de 114 expulsions de diplomates russes à la suite de l'empoisonnement en Grande-Bretagne de l'ex-espion russe Sergueï Skripal par un agent chimique. Londres avait expulsé 23 diplomates russes le 20 mars.

**La France**, avec 15 autres pays de l'UE, a annoncé l'expulsion de son sol de quatre diplomates russes, dans le cadre d'une initiative commune avec d'autres pays européens et les Etats-Unis. « Nous avons notifié aujourd'hui aux autorités russes notre décision d'expulser du territoire français quatre personnels russes sous statut diplomatique, dans un délai d'une semaine », a déclaré le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian dans un communiqué.

Cette décision « fait suite aux conclusions du Conseil européen des 22 et 23 mars », ajoute le chef de la diplomatie française. « [L'attaque de Salisbury](#) constitue une menace grave à notre sécurité collective et au droit international » et « le Conseil européen est convenu qu'il n'existait pas d'autre explication plausible que celle de la responsabilité de la Fédération de Russie ».

Au total, seize pays de l'Union européenne ont annoncé des expulsions visant plus d'une trentaine de diplomates russes, auxquels s'ajoutent les 60 « espions » expulsés des Etats-Unis.

**L'Allemagne**, de même, a expulsé quatre diplomates russes. « Nous avons expulsé aujourd'hui quatre diplomates russes. Car la Russie n'a toujours pas contribué à éclaircir l'empoisonnement de Salisbury », a indiqué le ministère sur son compte Twitter, confirmant des informations de médias allemands.

L'Italie (4 expulsions), le Danemark (deux expulsions), la Pologne, la Lituanie, la République tchèque, la Lettonie et l'Estonie participent également à l'opération. « De manière concertée, 14 pays de l'UE ont décidé d'expulser des diplomates russes », a déclaré le président du Conseil européen Donald Tusk. « Des mesures supplémentaires, incluant de nouvelles expulsions, ne sont pas exclues dans les prochains jours et (les prochaines) semaines », a-t-il ajouté.

**L'Ukraine**, elle, a annoncé lundi le départ de 13 diplomates russes.

**L'Islande** a décidé un boycott diplomatique de la Coupe du monde de football, organisée du 14 juin au 15 juillet prochain en Russie. En soutien au Royaume-Uni, elle n'enverra pas d'officiels en Russie.

**Du jamais vu depuis la fin de la guerre froide**

**Les Etats-Unis** ont lancé le mouvement avec l'expulsion de 60 « espions » russes dans le cadre d'une action coordonnée entre pays occidentaux pour répondre à l'empoisonnement au gaz innervant d'un ex-agent russe et de sa fille en Grande Bretagne dont ils accusent Moscou.

Un haut responsable de l'administration américaine a indiqué que 48 « agents de renseignement connus » du consulat de Russie à Seattle (nord-ouest) et 12 de plus à la mission russe de l'ONU ont sept jours pour quitter les Etats-Unis. La Maison Blanche cite la proximité d'une base de sous-marins et d'une grande partie des installations industrielles de Boeing --un des plus gros fournisseurs de matériel militaire pour le compte du Pentagone-- pour justifier de la fermeture de ce consulat.

Ces expulsions sont les plus importantes depuis au moins la fin de la guerre froide. L'administration du président [Obama avait expulsé 35 agents russes](#) en décembre 2016 pour punir Moscou de son ingérence dans l'élection présidentielle américaine, juste avant l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche.

**Le Canada** s'est joint à la liste en expulsant quatre diplomates russes.

### **Londres salue la réponse de ses alliés**

Le ministre britannique des Affaires étrangères, Boris Johnson, a salué lundi la « réponse extraordinaire » des alliés du Royaume-Uni contre la Russie. « La réponse extraordinaire de nos alliés constitue le plus grand mouvement d'expulsion d'agents russes de l'histoire, et permet de défendre notre sécurité partagée », a écrit le ministre sur Twitter, après que 14 pays de l'UE, les États-Unis et le Canada ont annoncé lundi des expulsions de représentants de la Russie, accusée de l'attaque commise sur le territoire britannique.

### **Le Kremlin réaffirme l'innocence de la Russie**

Le Kremlin a réaffirmé lundi l'innocence de la Russie. « Nous regrettons cette décision qu'ils expliquent par la prétendue affaire Skripal. Nous l'avons déjà dit et nous le répétons: la Russie n'a jamais eu et n'a rien à voir avec cette affaire », a déclaré le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, cité par l'agence de presse officielle TASS.

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

